

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAISOD

DU MERCREDI 19 FEVRIER 2020

Présents : MM. BLASER Michel, BERTHOLINO Michèle, GIRIE Isabelle, MORNICO Sonia, LACROIX Régis et LACROIX Arnaud.

Absents excusés : MM. NICOT Karelle (pouvoir à M. LACROIX Régis), DAVID Julien (pouvoir à Mme BERTHOLINO Michèle) et BONIN Philippe.

Absente : Mme GRECO Corinne.

Secrétaire de séance : Mme BERTHOLINO Michèle.

Début de la séance : 20h30

ORDRE DU JOUR

Comptabilité - Finances

Budgets LOTISSEMENT DU MONT DU CERF et COMMUNE DE MAISOD

Approbation des Comptes de Gestion 2019, vote des Comptes Administratifs 2019 et report des résultats sur les Budgets Primitifs 2020

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2019 du lotissement du Mont du Cerf

CA Lotissement MAISOD	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice 2019	0 €	0 €	0 €	0 €

Affectation du résultat :

Résultat 2019	Fonctionnement	0 €
	Investissement	0 €
Rappel : Résultat de clôture 2018	Fonctionnement	+ 178 426,82 €
	Investissement	- 34 855,30 €
Résultat de clôture 2019	Fonctionnement	+ 178 426,82 €
	Investissement	- 34 855,30 €
Résultat global de clôture 2019		+ 143 571,52 €

Reports sur budget 2020 :

Report de l'excédent de fonctionnement en RF au 002 : 178 426,82 € (arrondis à 178 426 €)

Report du déficit d'investissement en DI au 001 : 34 855,30 € (arrondis à 34 856 €)

Monsieur le Maire se retirant, l'assemblée, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier pour l'année 2019, vote le compte administratif 2019 du lotissement du Mont du Cerf et valide l'affectation des résultats sur le budget primitif 2020.

Monsieur le Maire présente ensuite le Compte Administratif 2019 de la commune.

CA COMMUNE MAISOD	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice 2019	191 265,92 €	434 797,85 €	62 696,11 €	264 136,32 €

Affectation du résultat :

Résultat 2019	Investissement	+ 201 440,21 €
	Fonctionnement	+ 243 531,93 €

<u>Rappel</u> : Résultat de clôture 2019	Fonctionnement	+ 157 935,06 €
	Part affectée à l'investissement	100 371,08 €
	Soit	+ 57 563,98 €
	Investissement	- 100 371,08 €
Résultat de clôture 2019	Investissement	+ 101 069,13 €
	Fonctionnement	+ 301 095,91 €
Résultat global de clôture 2019 :		+ 402 165,04 €

Reports sur budget 2020 :

Report de l'excédent d'investissement en RI au 001 : 101 069,13 € (arrondis à 101 069 €)

Report de l'excédent de fonctionnement en RF au 002 : 301 095,91 € (arrondis à 301 095 €)

Monsieur le Maire se retirant, l'assemblée, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier pour l'année 2019, vote le compte administratif 2019 de la commune et valide l'affectation des résultats sur le budget primitif 2020.

Vote des taux des 3 taxes locales

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la mise en place en 2018 du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité avec la Communauté de communes Jura Sud. Ce PFFS spécifique à chaque commune membre est valable pour une durée de 3 ans (2018-2020) et a fait l'objet d'une convention entre parties. Dans le cadre de ce système, le Conseil municipal de Maisod avait fixé en 2018 les taux des impôts locaux à percevoir. Ce PFFS étant valable pour 3 ans, Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de maintenir les mêmes taux pour 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer comme suit les taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2020 :

Nature de la taxe	2019	2020
Taxe d'habitation	8.74 %	8.74 %
Taxe foncière (bâti)	6.00 %	6.00 %
Taxe foncière (non bâti)	23.40 %	23.40 %

Vote des subventions 2020

Ce point à l'ordre du jour est reporté. Les crédits alloués au budget primitif 2019 sont reportés à l'identique et le secrétaire de mairie est chargé de transmettre aux associations le dossier de demande de subvention qui devra être complété et retourné.

Présentation et vote des budgets primitifs 2020

Lotissement du Mont du Cerf

Monsieur le Maire présente et commente, article par article, le budget primitif 2020 du lotissement du Mont du Cerf. L'assemblée décide, à l'unanimité, de voter le Budget Primitif 2020. Il est équilibré en recettes et dépenses de **fonctionnement** à la somme de **288.582,00 €** et en dépenses et recettes d'**investissement** à la somme de **69.712,00 €**.

Commune

Le budget primitif 2020 de la Commune est présenté et commenté aux membres présents, article par article. L'assemblée décide, à l'unanimité, de voter le Budget Primitif 2020. Il est équilibré en recettes et dépenses de **fonctionnement** à la somme de **495.134 €** et il est équilibré en recettes et dépenses d'**investissement** à la somme de **667.933 €**.

Questions diverses :

- Cartes Avantage Jeunes 2020/2021 : le Conseil municipal décide de renouveler l'opération de délivrer gratuitement la carte aux jeunes de 5 à 17 ans révolus (sur inscription préalable des parents auprès du secrétariat de mairie).

Fin de la séance : 22 h 30

Michel BLASER, Maire

